

## Compte rendu de séance

Séance du 11 Mars 2020

L'an 2020 et le 11 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de CROIBIER Catherine, Maire.

**Présents** : Mme CROIBIER Catherine, Maire, Mmes : BEGUE Estelle, BERNITT Dagmar, VIETTE Martine, MM : LHOMET Wilfried, NICOLLE Michel, TOURTE Gregory

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CASSIN Jennifer à Mme CROIBIER Catherine

Absent(s) : M. COUVRY Philippe

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 7

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BEGUE Estelle

### **Compte de Gestion 2019**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexe ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - déclare à l'unanimité que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## Compte Administratif - Affectation des résultats du budget de la commune 2019

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Catherine Croibier, Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 et décide d'affecter le résultat comme suit :

### Résultat de fonctionnement

A - Résultat de l'exercice 2019	+ 32 924,36
B - Résultats antérieurs reportés (Ligne 002 du compte administratif)	+ 37 973,52
<b>C - Résultat à affecter</b>	<b>+ 70 897,88</b>

### Solde d'exécution de la section d'investissement

D - Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 16 763,34
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	+ 16 763,34
Affectation	+ 70 897,88
1/ Affectation en réserve R1068	
En investissement	+ 16 763,34
(Au min. couverture du besoin de financement)	
2/ Report en fonctionnement R002	+ 54 134,54
A la majorité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 2)	

### 4 taxes

Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'augmentation des 4 taxes. Elle rappelle les taux de 2019 :

Taxe d'habitation : 9,22 %

Taxe foncière bâti : 16,70 %

Taxe foncière non bâti : 34,88 %

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les 4 taxes.

### Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

Section d'investissement	Dépenses :	315 207,80 €
	Recettes :	315 207,80 €
Section de fonctionnement	Dépenses :	249 827,10 €
	Recettes :	249 827,10 €

Séance levée à 20H

En mairie, le 16/03/2020

Le Maire

Catherine CROIBIER